
PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 2 JUIN 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 2 juin 2022*

Aujourd'hui, à onze heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 206 Loi concernant l'Association du Transport Aérien International

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.